

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
12 rue Michel Gautier
76600 Le Havre

Union des Entreprises de Proximité
U2P de Seine-Maritime – Président
Monsieur Rodolphe LEMASSON
7 rue Pierre Gilles de Gennes
76130 Mont Saint Aignan

Le Havre, le 14 juin 2018.

Objet : Prélèvement à la source

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 5 juin concernant le prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source et je vous en remercie.

Je suis opposé, et je me suis opposé, à ce nouveau dispositif de recouvrement de l'impôt qui loin de simplifier comme annoncé, risque au contraire de rendre moins lisible le calcul et le paiement de l'impôt par nos concitoyens.

Sans compter la charge supplémentaire qu'il va générer pour les employeurs et les questions de confidentialité qu'il soulève.

Le nouveau dispositif apparaît opaque et confus, la question de « l'année blanche » fiscalement soulevant à elle seule une série d'interrogations et de confusions.

De par ce système, il est à craindre que nombre de contribuables se voient appliquer de lourds ajustements en fin d'année, alors que d'autres auront, à l'arrivée, avancé de l'argent à l'Etat... Tous ces « ajustements » nécessiteront des mouvements sur la feuille de paye reposant sur les employeurs.

Par ailleurs, si certains échelonnements, modulations, recours gracieux existent aujourd'hui, ils sont amenés à disparaître.

../..

Enfin, nous pouvons estimer que ce nouveau dispositif favorisera la fraude fiscale mais aussi les erreurs fiscales de bonne foi, en pénalisant finalement les finances publiques.

Un comble puisque l'objectif finalement de cette « réforme » est de réaliser des économies pour l'Etat en privatisant le prélèvement de l'impôt et en supprimant des postes dans l'administration fiscale...

Si les agents des finances publiques se sont mobilisés, ce n'est pas uniquement pour préserver les emplois, c'est également pour garantir une équité de traitement des contribuables et ne pas voir naître les difficultés que vous citez, notamment un accroissement des erreurs et des conflits entre employeurs-employés puisqu'un salarié verra son salaire perçu diminué de la part d'imposition que l'Etat estime lui devoir.

J'estime, comme vous, que le recouvrement de l'impôt sur le revenu doit reposer sur l'administration fiscale et non sur un tiers, en l'occurrence l'employeur.

Qui plus est lorsque celui-ci ne dispose pas, de par sa taille, d'un service dédié à la comptabilité et aux ressources humaines. Faire reposer le nouveau dispositif fiscal sur des très petites entreprises, sur des professions libérales est par ailleurs totalement contradictoire avec la volonté affichée par le gouvernement de simplifier et d'alléger leur charge administrative.

Cette "réforme" du prélèvement à la source si elle devrait bien se traduire à l'arrivée par une baisse de la dépense publique risque fort dans le même temps de conduire à des charges supplémentaires sur les entreprises. Elle représente une vraie erreur de calcul et un démantèlement total de la notion historique, dans notre pays, de foyer fiscal, basé sur les ressources solidaires du ménage, de la famille, du nombre d'enfants, certaines dépenses du foyer.

Je prends connaissance par conséquent, avec intérêt, de la proposition formulée par l'U2P et je ne manquerai pas de la suivre, tout en sachant que je considère le dispositif actuel, qui certes peut toujours être amélioré, comme le plus pertinent.

Je reste à votre entière disposition pour en échanger.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Jean Paul LECOQ

Contacts utiles :

- jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre

Ligne téléphonique : 02.32.92.59.11